



NAVIGUER À ST-ÉDOUARD



Documents de référence

TABLE DES MATIÈRES

RESPECT
BIENVUELLANCE
ALTRUISME



TABLE DES MATIÈRES

1. Mot de bienvenue
2. Nos valeurs
3. Code de conduite
4. Protocole d'intervention en cas d'intimidation
5. Informations générales
6. Signatures et engagements
7. La civilité

ANNEXES

- A. Interdiction du cellulaire à l'école
- B. Protecteur national de l'élève

VALEURS, CODE DE CONDUITE ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

R E S P E C T - B I E N V E I L L A N C E - A L T R U I S M E

Bonjour à toi, cher élève,

Encore cette année, nous prenons plaisir à t'accueillir dans notre belle école. Nous t'attendons avec ton énergie pour débiter une année de défis et de projets. L'année scolaire se vivra dans le respect, la bienveillance et l'altruisme.

Les membres du personnel reconnaissent en toi des talents incroyables qui te permettront de te dépasser chaque jour. Les nouveaux apprentissages seront nombreux et se feront dans un milieu de vie agréable puisque chacun d'entre vous a sa place à l'école St-Édouard.

Ce document est un outil précieux qui permettra à tes parents et à toi-même de mieux connaître le code de conduite de l'école, nos valeurs ainsi que différentes informations utiles concernant notre milieu de vie.

**Nous te souhaitons une belle
année scolaire!**



Adopté au Conseil d'établissement : CÉ-(insérer date)

NOS VALEURS

RESPECT - BIENVEILLANCE - ALTRUISME

Respect

On utilise des mots gentils et une voix calme.

On écoute les adultes et nos amis.

On prend soin des lieux, du matériel et de notre environnement.

→ Le respect, c'est montrer que les autres et l'école sont importants pour nous.

Bienveillance

On pense aux émotions des autres.

On fait attention pour ne pas blesser ni exclure.

On se demande : « Est-ce que mon geste fait du bien ? »

→ La bienveillance, c'est choisir d'être doux, encourageant et attentionné.

Altruisme

On s'entraide sans attendre quelque chose en retour.

On invite tout le monde à jouer, personne n'est laissé de côté.

On s'implique pour rendre notre école meilleure.

→ L'altruisme, c'est faire passer le « nous » avant le « moi »

CODE DE CONDUITE

Un manquement à une règle de vie est inacceptable dans notre milieu.

Le non-respect d'une règle de vie, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, y compris lors des sorties organisées par l'école, entraîne une intervention pouvant aller jusqu'à une sanction.

Les sanctions sont appliquées de façon graduelle selon la gravité et la fréquence du manquement observé.

Dans le cas d'un manquement majeur, une intervention immédiate des personnes concernées est requise et le protocole-école ou personnalisé est appliqué. Une fiche est alors envoyée à la maison pour signature du parent. Souvent, un manquement majeur engendre un retour à la maison. Dans ce cas, une rencontre de réintégration aura lieu afin de mettre sur place des stratégies efficaces et concertées.



**Tous les membres du personnel
sont responsables de
l'application des règles de vie en
classe et hors de la classe.**

CODE DE CONDUITE

Voici les règles de vie que l'élève doit respecter pour que chaque personne se sente bien et respectée et que notre école demeure un milieu de vie stimulant, agréable et sécuritaire :

- Je suis responsable de mes actions et du matériel à ma disposition.
- Je suis respectueux envers les personnes, le matériel et l'environnement.
- J'agis de façon sécuritaire en tout temps

Les principes:

Le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Engagement des élèves et des parents

Chaque élève et ses parents s'engagent à respecter le code de vie.
Ils reconnaissent l'autorité et la compétence du personnel et collaborent avec l'école pour assurer un climat sain et sécuritaire.



Les comportements attendus:

Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme et, plus particulièrement :

- Respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école et de la classe.
- Agir et communiquer de façon respectueuse, courtoise et polie.
- Ne poser aucun geste d'intimidation ou de violence.
- Vouvoyer les membres du personnel.
- Utiliser les titres « Madame » ou « Monsieur » pour s'adresser au personnel.
- Respecter la vie privée des autres en obtenant leur consentement avant de capter leur image ou leur voix.
- Utiliser les réseaux sociaux de manière appropriée.
- Être assidu et ponctuel.
- Prendre soin du matériel, des infrastructures et des équipements.
- Respecter le code vestimentaire de l'école.

CODE DE VIE

Dans l'école

- Je respecte les consignes des adultes et les échéanciers.
- J'apporte uniquement le matériel pédagogique nécessaire à mes apprentissages.
- Je participe aux activités pédagogiques.
- Je communique avec respect et j'utilise un ton approprié.
- Je prends soin de mon matériel et de celui des autres.
- J'arrive à l'heure en classe.

Pour être engagé dans mes apprentissages et permettre un climat harmonieux pour tous.



Dans les déplacements

- Je me déplace calmement dans les corridors et en silence lors des heures de classe.
- Je respecte les autres et j'utilise un langage respectueux.
- Je marche pour assurer la sécurité de tous.

Pour que chacun puisse évoluer dans un lieu sécuritaire et ordonné.



À l'extérieur (cour d'école)

- Je joue de façon sécuritaire.
- J'inclus les autres dans mes jeux.
- Je respecte les règlements de la cour et l'autorité du personnel en surveillance.

Pour développer de bonnes habitudes de vie et contribuer au bien-être dans mon école.



En ligne

- J'utilise les outils technologiques de manière responsable et à des fins pédagogiques.
- Je publie du contenu respectueux ou approprié.
- Je protège mes renseignements personnels.

Pour utiliser le numérique comme valeur ajoutée dans mon apprentissage.



Manquements

Comportements qui nuisent personnellement à l'élève

- Refuser de faire la tâche demandée.
- Se déplacer sans autorisation.
- Parler avec un ton inapproprié ou au mauvais moment.
- Avoir du matériel de la maison (sans autorisation).
- Avoir des bonbons ou de la gomme (sans autorisation).
- Briser son matériel.
- Rechercher de l'attention de façon négative.
- Ne pas respecter son rang ou la file ou la place désignée.
- S'opposer ou ignorer la demande de l'adulte.
- Argumenter/négocier face à la demande de l'adulte.
- Langage vulgaire, blasphème.
- Prendre du matériel sans autorisation.

Comportements qui nuisent au groupe ou l'environnement

- Crier pour nuire à l'environnement.
- Bousculer, faire trébucher.
- Choisir des jeux inadéquats (chamaillage, tirer les vêtements, etc.).
- Faire des insultes verbales.
- Briser volontairement le matériel des autres ou de l'école.

Manquements majeurs

Comportements qui nuisent à la sécurité/intégrité

- Lancer du matériel/objet de façon dirigée ou pour blesser.
- Intimidation.
- Faire usage de violence verbale (humilier, menacer, avoir des propos racistes ou sexistes).
- Se battre.
- Faire une action qui blesse physiquement de façon volontaire.
- S'approprier quelque chose qui est le bien d'autrui par la ruse ou par la force (vol).
- Adopter un comportement à caractère sexuel inapproprié.
- Initier à la violence.

** Il s'agit d'exemple de comportements à éviter. Cette liste n'est pas exhaustive.*

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS D'INTIMIDATION

Depuis l'adoption de la Loi 56 afin de contrer la violence et l'intimidation dans les écoles, nous nous sommes dotés d'un plan de lutte. Ce dernier contient, entre autres, notre protocole d'intervention selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes. Ce protocole vise non seulement l'élève qui commet des actes d'intimidation ou de violence, mais également celui qui en subit et ceux qui sont témoins.

Si vous soupçonnez votre enfant d'être une cible d'intimidation, il est important de le signaler à l'école le plus rapidement possible. Vous trouverez le protocole complet sur notre site internet au www.saintedouard.csdps.qc.ca. Pour connaître le processus de formulation des plaintes voir l'affiche du protecteur de l'élève placé sur le site internet de l'école et à la fin de ce document.

L'encadrement des élèves se fait avant tout de façon positive en rappelant les comportements attendus et en soulignant leurs réussites par des encouragements.

Dans le cas d'un manquement majeur, le parent recevra une fiche à signer et sera appelé. Dans plusieurs cas, un retour à la maison sera demandé. Dans le cas des manquements autres, le parent sera informé si la situation persiste malgré les interventions. Les interventions sont consignées par les intervenants dans Mozaik (SOI).

Informations générales

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Primaire et Perspective :

Am: 7 h 55 à 11 h 24
Pm: 12 h 57 à 15 h 26

Préscolaire :

Am: 8 h 30 à 11 h 24
Pm: 12 h 57 à 14 h 45



Tous les élèves doivent respecter l'horaire régulier. Les élèves qui ne fréquentent pas le service ne sont pas admis avant 7 h 45 le matin et 12 h 47 le midi. L'école n'est pas responsable en dehors des heures de surveillance.

ABSENCE

Toute absence doit être justifiée par Mozaïk, verbalement ou par écrit. Informez le secrétariat et le service de garde avant 8 h le matin et 13 h l'après-midi.

École St-Édouard: 418-666-4480 #1
Service de garde : 418-663-7353

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, vous devez nous en informer par écrit ou par téléphone, sinon votre enfant ne pourra pas quitter l'école dans un délai aussi rapide (spécialité, activité en classe...).

RETARD

Les élèves sont tenus d'arriver à l'heure. Ceux qui arrivent en retard doivent utiliser la porte principale de l'école. Ils doivent ensuite se présenter au secrétariat avant de se diriger en classe. Les nombreux retards ont un impact sur la réussite de votre enfant et perturbent les routines de la classe.

BRIS ET PERTE DE MATÉRIEL

Lorsqu'un élève brise ou perd le matériel que l'école met à sa disposition, nous demandons un remboursement. S'il y a du vandalisme, les coûts de réparation seront de la responsabilité du parent.

Informations générales

RENDEZ-VOUS

Si vous désirez rencontrer le titulaire de votre enfant, un spécialiste ou la direction, veuillez téléphoner au secrétariat ou écrire un courriel à la personne concernée pour prendre un rendez-vous. S'il y a une urgence, communiquez avec le secrétariat.

SANTÉ

Il est important d'informer l'école et le service de garde dès le début de l'année scolaire de toute problématique au niveau de la santé ou de la condition de votre enfant et en nous informant de toute modification par la suite. À l'école, si nous constatons qu'un enfant est malade, nous le retournons à la maison. Au préalable, nous communiquerons avec vous. Dans l'attente du parent, l'enfant patientera au secrétariat de l'école.

Veuillez prendre note qu'il nous est interdit de donner un médicament à votre enfant (Tylénol, Advil), sauf avec autorisation d'un médecin, la prescription originale et le formulaire dûment rempli.

Afin d'assurer la santé des élèves et des membres du personnel et de prévenir la propagation de maladies, les parents doivent **OBLIGATOIREMENT** déclarer au secrétariat les maladies infectieuses. En cas de doute, merci de vous référer au secrétariat ou de consulter le 811.

Informations générales

CAS D'URGENCE (blessure, accident)

Les blessures mineures sont soignées à l'école par le/la secrétaire. Pour une blessure majeure ou si nous avons un doute sur la gravité, nous communiquerons avec vous ou une personne déjà identifiée pour venir chercher l'enfant. Si c'est impossible de vous joindre et que la blessure nécessite la venue de l'ambulance ou d'un taxi, nous en ferons la demande. Dans une telle situation, il est très important que nous puissions vous joindre ou joindre une personne responsable de l'enfant en votre absence, d'où l'importance de nous faire connaître un numéro de téléphone d'urgence sur la fiche santé.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous demandons aux visiteurs et aux parents de se présenter au secrétariat (porte 1) dès leur arrivée à l'école.

Il est interdit de circuler dans l'école sans autorisation et d'entrer par une autre porte. Après les heures de classe, il est interdit de circuler dans l'école. Si vous désirez venir voir les objets perdus, vous devez passer par le secrétariat ou le service de garde.

Les élèves doivent quitter calmement l'école par la porte qui est indiquée pour leur cycle. Ils doivent circuler calmement et en marchant, sans bousculer et sans perdre son temps.

TRANSPORT SCOLAIRE

Nous vous invitons à lire avec votre enfant les instructions et règlements relatifs à la logistique et à la sécurité dans le transport scolaire disponible sur le site du centre de service. Toute communication concernant le transport scolaire doit se faire directement auprès du service de transport.

Informations générales

BIBLIOTHÈQUE

Nombre maximum de prêts/élève : 2

Restriction au niveau des prêts : 1 bande dessinée/élève Durée du prêt : 2 semaines

Politique des retours :

1er avis: Après un retard de 2 semaines

2e avis : Après un retard de 4 semaines

Demande de paiement : Après 6 semaines de retard ou si le livre nous revient abîmés, une facture sera envoyée aux parents pour le remplacer.

TENUE VESTIMENTAIRE

Par respect des valeurs éducatives promues dans notre milieu, voici les éléments importants dont il faut tenir compte toute l'année en lien avec la tenue vestimentaire.

- L'élève doit changer de chaussures à l'intérieur de l'école. Elles doivent être fermées.
- Pour l'éducation physique, l'élève doit porter des espadrilles, un gilet à manches courtes et un pantalon court. Les espadrilles à semelles de couleur qui marquent le plancher sont interdites. Il faut aussi prévoir un sac pour ranger ses vêtements.
- Les vêtements d'extérieur, tels manteau, veste, casquette et bottes doivent être laissés au vestiaire.

Nous nous fions à votre bon jugement pour éviter certains types de vêtements:

- Gilets-bedaine, camisole à fines bretelles ou très échancrée, tissus transparents, dos ouvert...
- « Shorts » trop courts, pantalons troués ou déchirés
- Vêtements à caractère violent ou vulgaire ou à l'encontre des valeurs véhiculées par l'école.

De plus, la mode étant continuellement en évolution, il est difficile de dresser une liste exhaustive des vêtements inappropriés. Ainsi, l'école se réserve le droit d'intervenir en cas de situations particulières.

La civilité

Le centre de service à mis en place une campagne sur la civilité. Dans une ère de pénurie, nous avons envie de prendre soin de vos enfants et des membres du personnel. Merci de travailler avec nous à la mise en place de ces principes pour le bien-être de tous.

Agir avec civilité et respect, c'est :	Agir avec civilité et respect, c'est éviter de :
Être courtois et poli	Parler avec agressivité
Utiliser un ton de voix convenable	Utiliser un vocabulaire vexatoire
Être à l'écoute et réceptif	Dénigrer par des remarques désobligeantes
Utiliser les canaux de communication appropriés	Faire du sarcasme
Respecter les divergences d'opinion	Pratiquer le jugement et les sous-entendus
Convenir du moment approprié pour engager une conversation	Tenir des propos discriminatoires (racistes, homophobes, sexistes, etc.)



**LE TÉLÉPHONE CELLULAIRE N'EST PAS
AUTORISÉ EN CLASSE NI DANS LES
COULOIRS.**



École de
l'Harmonie
Saint-Edouard

Je laisse mon cellulaire à la maison.

QU'ARRIVE T-IL SI UN ÉLÈVE NE RESPECTE PAS CETTE DIRECTIVE?

- 1. L'ENSEIGNANT DEMANDE À L'ÉLÈVE DE RANGER SON CELLULAIRE DANS SON SAC.**
- 2. L'ENSEIGNANT CONFISQUE LE CELLULAIRE, LE REMET À L'ÉLÈVE À LA FIN DE LA JOURNÉE ET COMMUNIQUE AVEC LE PARENT.**
- 3. L'ENSEIGNANT CONFISQUE LE CELLULAIRE ET LE REMET AU SECRÉTARIAT. LE PARENT DEVRA VENIR CHERCHER LE CELLULAIRE EN MAIN PROPRE AU SECRÉTARIAT.**
- 4. MESURES PARTICULIÈRES À DÉTERMINER SELON LE CAS.**

Les bienfaits sur les élèves



- RÉDUIRE LES DISTRACTIONS ET AUGMENTER LA CONCENTRATION
- DIMINUTION DE LA SOLITUDE
- RÉDUIRE LE RISQUE DE PLAGIAT ET D'ÉCHEC
- FAVORISE UN MEILLEUR SOMMEIL (RÉDUCTION DES ÉCRANS BLEUS)



**À L'ÉCOLE, ON APPREND
SANS CELLULAIRE !**

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?

Le Protecteur
national de l'élève
est là pour veiller au
respect des droits
des élèves et de
leurs parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTÉ?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.